



**ANNEXE X**  
 FEUILLET 4 - plan parcellaire 1  
 ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG  
 CIRCULATION INTERDITE AUX CAMIONS ET VÉHICULES OUTILS  
 RÉSEAU ARTÉRIEL D'AGGLOMÉRATION

CIRCULATION INTERDITE AUX CAMIONS  
 ET AUX VÉHICULES OUTILS  
 (À L'EXCEPTION DE LA LIVRAISON LOCALE)

